

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 20 décembre 2021  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 20 décembre 2021  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non-cédé. »

Mme Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée du conseil municipal. Elle demande une minute de silence afin de se recueillir sur les événements des dernières semaines.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et dresse une liste des célébrations internationales et des anniversaires des personnes élues pour le mois de décembre :

**1. Célébrations internationales du mois de décembre**

- 1<sup>er</sup> décembre : Journée mondiale de lutte contre le sida 2020
- 2 décembre : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 3 décembre : Journée Internationale des personnes handicapées
- 5 décembre : Journée mondiale du bénévolat

- 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes - Commémoration Polytechnique
- 8 décembre : Journée Mondiale du Climat
- 9 décembre 1940: Élection de la première femme à Montréal (Jessie Kathleen Fisher) / Journée internationale des commémorations des victimes du crime de génocide, d'affirmation et de leur dignité
- 10 décembre : Journée internationale des droits humains
- 20 décembre : Journée mondiale de l'humanisme

## 2. Anniversaires des personnes élues du mois de décembre

- 12 décembre : François Limoges
- 13 décembre : Véronique Tremblay
- 14 décembre : Marianne Giguère

La présidente du conseil souhaite une joyeuse fête aux personnes élues qui célèbrent leurs anniversaires en décembre. Enfin, elle remercie les membres du conseil pour leur attention et souhaite à toutes et tous une excellente séance.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u>       | <u>À</u>                                      | <u>Objet</u>  |
|--------------------------|---|---|
| M. Aref Salem            | Mme Valérie Plante                            | Souhaite le retour des mesures d'urgence à Montréal en raison du variant Omicron / Aimerais que l'état d'urgence à Montréal ne tarde pas trop   |
| Mme Chantal Rossi        | M. Alex Norris                                | Questionne le fait qu'il n'y ait pas de membre de l'opposition au sein de la Commission sur l'inspecteur général / Demande des explications sur la réponse donnée, et ce, particulièrement en matière de transparence et sur le fait que cette nomination soit basée sur les résultats électoraux   |
| M. Abdelhaq Sari         | M. Alain Vaillancourt                         | Quelles solutions de l'Administration peuvent être mises de l'avant dans les prochains mois, et ce, avec des effets immédiats, afin d'améliorer la quiétude de la population montréalaise et éviter l'achat d'armes / Demande quels sont les conseils à donner aux parents qui recherchent un sentiment de quiétude – reformule sa question |
| Mme Stephanie Valenzuela | Mme Gracia Kasoki Katahwa                     | À quel moment est-ce qu'il y aura un bilan d'opérations complet à la suite de la fusion des postes de quartier 9 et 11 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Est-ce qu'il y aura un poste de quartier d'appoint ( <i>subpost</i> ) dans cet arrondissement?  |
| Mme Alba Zuniga Ramos    | Mme Valérie Plante<br>M. Pierre Lessard-Blais | Quelles sont les mesures concrètes pour améliorer la sécurité dans les espaces publics du district Louis-Riel de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Reformule sa question  |

| <u>Question de</u>  | <u>À</u>                               | <u>Objet</u>   |
|---------------------|--|--|
| M. Serge Sasseville | Mme Valérie Plante<br>(M. Luc Rabouin) | Aimerait comprendre pourquoi attendre que la situation de la salle de spectacles La Tulipe dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soit rendue publique avant d'aller de l'avant avec des solutions et quelles seront ces solutions? |

À 13 h 37,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alex Norris

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

|                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| M. Serge Sasseville       | Mme Valérie Plante<br>(M. Luc Rabouin)      | Est-ce que l'Administration est prête à utiliser des solutions financières, légales et administratives afin de soutenir le La Tulipe  |
| M. Julien Hénault-Ratelle | Mme Valérie Plante<br>(M. François Limoges) | Aimerait connaître les responsables des éléments qui ne fonctionnent pas concernant le déneigement de la marquise de la plaza Saint-Hubert et qui est imputable? / Rappelle la présentation du concept de cette marquise en amont du projet et demande quelles seront les mesures correctives afin d'éviter la facture de déneigement à venir |
| M. Benoit Langevin        | Mme Valérie Plante<br>(Mme Josefina Blanco) | Pourquoi le refuge de 24 heures pour itinérants autochtones prévu dans l'arrondissement de Ville-Marie n'ouvrira pas ses portes? / Est-ce que la Ville peut prévoir des lits supplémentaires dans cette crise sanitaire et humanitaire?   |
| M. Sonny Moroz            | Mme Valérie Plante<br>(M. Benoit Dorais)    | Est-ce que l'Administration va aller de l'avant avec la construction de logements sociaux avec ou sans le soutien du gouvernement du Québec?  |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 54.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de règlement en précisant que les temps de réponse aux questions des membres sont d'une minute et demie et qu'elle souhaite que ce temps de parole soit également respecté par les membres de l'Administration. La présidente du conseil abonde dans ce sens et remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention. Mme Musau Muele demande également la compréhension et la collaboration de tous les membres durant les travaux puisqu'il s'agit de son deuxième conseil municipal et clôt le débat.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

**CM21 1311**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CM21 1312**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 29 novembre 2021**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 29 novembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 décembre 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.
- 

**5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune réponse déposée.

---

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

### Par M. Alex Norris

- Dépôt d'une réponse de M. Alex Norris à la question de M. Alan DeSousa concernant la liste des élus-es de la Ville de Montréal nommés-es au Conseil et sur les Commissions de la Communauté métropolitaine de Montréal.

### Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une lettre de Mme Émilie Thuillier à M. Dominic Perri concernant le point 4.03 – Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de *la Loi sur les cités et villes* – Page 19 – Résolution du contrat effectué par la Commission des services électriques pour une somme de plus de 25 000 \$

---

## 7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021.

- 
- 7.02 Dépôt des déclarations des membres du comité exécutif dont le mandat se terminait le 18 novembre 2021 en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements – Voir l'annexe au procès-verbal.

---

## CM21 1313

### Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2020

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2020, et informe les membres du conseil que le dossier est amendé par le remplacement des pièces intitulées « 2020 – Formulaire MAMH » et « Bilan de l'usage de l'eau 2020 », jointes au dossier décisionnel, par les bonnes versions de ces pièces. Le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.03 1217404001

---

## CM21 1314

### Dépôt de l'avis de désignation du leader du parti Équipe LaSalle Team

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose l'avis de désignation du leader du parti Équipe LaSalle Team, et le conseil en prend acte.

07.04

---

**CM21 1315**

**Dépôt de l'avis de désignation du leader du parti Équipe Anjou**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose l'avis de désignation du leader du parti Équipe Anjou, et le conseil en prend acte.

07.05

---

7.06 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

---

**CM21 1316**

**Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2021 »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2021 », et le conseil en prend acte.

08.01

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

---

À 14 h 09, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1317**

**Autoriser une dépense additionnelle de 56 567,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles pour les deux premières années du contrat, dans le cadre du contrat accordé à Solutions SmartUse inc. (CG21 0346), majorant ainsi le montant du contrat de 749 177,10 \$ à 805 744,81 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 56 567,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles pour les deux premières années du contrat, dans le cadre du contrat accordé à Solutions SmartUse inc. (CG21 0346), majorant ainsi le montant du contrat de 749 177,10 \$ à 805 744,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214794004  
80.01 (20.01)

---

**CM21 1318**

**Autoriser une dépense additionnelle de 109 315,51 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des droits d'utilisation des licences Adabas et Natural dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) inc. (CG19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 6 175 185,15 \$ à 6 284 500,66 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 315,51 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des droits d'utilisation des licences Adabas et Natural dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) inc. (CG19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 6 175 185,15 \$ à 6 284 500,66 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215942002  
80.01 (20.02)

---

**CM21 1319**

**Autoriser une dépense additionnelle de 584 712,59 \$, taxes incluses, pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) / Approuver la modification de la date de fin pour une période de couverture allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 janvier 2023 (CG20 0576) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 479 612,93 \$ à 4 064 325,52 \$, taxes incluses / Ajuster la répartition annuelle des crédits**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 584 712,59 \$, taxes incluses, pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG); approuver la modification de la date de fin pour une période de couverture allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 janvier 2023 ainsi que la répartition annuelle des crédits (CG20 0576), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 479 612,93 \$ à 4 064 325,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1216871007  
80.01 (20.03)

---

**CM21 1320**

**Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 680 139,95 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 680 139,95 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le Directeur des infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de IBM Canada Ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1216871006  
80.01 (20.04)

---

### CM21 1321

**Accorder un contrat à Coop de solidarité WEBTV pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 458 589,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18876 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la Coop de solidarité WEBTV, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 458 589,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18876;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218113002  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1322**

**Approuver la résiliation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, de l'entente-cadre conclue avec Les Ressorts LaSalle inc. (CG20 0516) pour le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds - Lot 1 - Secteur Ouest pour une période de quatre ans, au montant estimé de 1 130 872,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres 20-18139**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résiliation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, de l'entente-cadre conclue avec Les Ressorts LaSalle inc. (CG20 0516) pour le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds - Lot 1 - Secteur Ouest, pour une période de quatre ans, au montant estimé de 1 130 872,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18139.

Adopté à l'unanimité.

1215382031  
80.01 (20.06)

---

**CM21 1323**

**Accorder un contrat de gré à gré à Endress+Hauser Itée pour la fourniture et l'installation de trois analyseurs de phosphore total pour une somme maximale de 186 392,88 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Endress + Hauser Itée, d'une durée approximative de 12 mois, pour la fourniture et l'installation de trois analyseurs de phosphore total, pour une somme maximale de 186 392,88 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-21-001;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541015  
80.01 (20.07)

---

**CM21 1324**

**Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de Microsoft, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 677 516,80 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 677 516,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Microsoft Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217684009  
80.01 (20.08)

---

**CM21 1325**

**Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service d'Espace pour la vie - Dépense totale de 344 925 \$, taxes incluses**

Le conseiller Serge Sasseville déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1218984002  
80.01 (20.09)

---

### CM21 1326

**Accorder un contrat de gré à gré à La Presse pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service d'Espace pour la vie en 2022 - Dépense totale de 517 387,50 \$, taxes incluses, dont 229 950 \$ en argent et 287 437,50 \$ en échange de visibilité et de billets / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 438 \$ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse / Approuver un projet de convention à cet effet**

Le conseiller Serge Sasseville déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour l'année 2022, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses, dont 229 950 \$ en argent et 287 437,50 \$ en échange de visibilité et de billets, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1218984001  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1327**

**Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat octroyé à XEROX Canada Ltée (CG18 0125) pour la période du 22 février 2022 au 21 février 2023**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer la deuxième option de prolongation d'une durée de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour la période du 22 février 2022 au 21 février 2023, dans le cadre du contrat octroyé à la firme XEROX Canada Ltée (CG18 0125).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1217684010  
80.01 (20.11)

---

**CM21 1328**

**Autoriser les modifications apportées à l'intervention du Service des finances afin d'imputer la dépense de 150 272,22 \$, taxes incluses, au Service de l'eau, pour la partie privée des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP), dans le cadre du contrat accordé à Duroking Construction/9200-2088 Québec inc., pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, et pour des travaux de la CSEM (CG21 0367) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 150 272,22 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser les modifications apportées à l'intervention du Service des finances afin d'imputer la dépense de 150 272,22 \$, taxes incluses, au Service de l'eau - Direction des réseaux d'eau, au lieu du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), pour la partie privée des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP), dans le cadre du contrat accordé à Duroking Construction/9200-2088 Québec inc. (CG21 0367);
- 2- d'autoriser la diminution des crédits de 150 272,22 \$, taxes incluses, en provenance du règlement d'emprunt 20-047 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM);
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 150 272,22 \$ taxes incluses, qui sera assumé par le Service de l'eau - Direction des réseaux d'eau (DRE);
- 4- de corriger l'imputation de certaines clés comptables de l'intervention financière du SUM;

- 5- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217231037  
80.01 (20.12)

---

#### **CM21 1329**

**Accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement pour un an, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidat(e)s du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 259 268,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18962 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de deux ans avec option de renouvellement pour un an, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidats-es du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 259 268,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18962;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214716001  
80.01 (20.13)

---

#### **CM21 1330**

**Accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de cinq ans, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidats-es du processus de recrutement de l'emploi pompier-ière à la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 264 442,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18910 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de cinq ans, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidat-es du processus de recrutement de l'emploi pompier-ière à la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 264 442,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18910;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214464006  
80.01 (20.14)

---

### CM21 1331

**Accorder un contrat à MNP LLP, pour la migration vers la dernière version supportée, l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 286 661,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18975 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, MNP LLP, le contrat pour la migration vers la dernière version supportée, l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 661,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18975;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218087001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1332**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 291 254,67 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CE21 1325), majorant ainsi le montant total du contrat de 283 988,25 \$ à 575 242,92 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 291 254,67 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CE21 1325), majorant ainsi le montant total du contrat de 283 988,25 \$ à 575 242,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541014  
80.01 (20.16)

**CM21 1333**

**Conclure quatre ententes-cadres avec COFOMO inc. (lot 1 au montant de 878 064,08 \$, taxes incluses - 5 soum. et lot 2 au montant de 6 756 340,05 \$, taxes incluses - 6 soum.) et Conseillers en gestion informatique CGI inc. (lot 3 au montant de 656 357,78 \$, taxes incluses - 4 soum. et lot 4 au montant de 3 290 584,50 \$, taxes incluses - 4 soum.) pour la prestation de service pour des ressources spécialisées au Bureau de projets du Service des technologies de l'information pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 21-18980**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services pour des ressources spécialisées au Bureau de projets du Service des technologies de l'information, pour une période de 36 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18980;

| <u>Firmes</u> | <u>Lots</u>                                  | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|---------------|--|---------------------------------|
| COFOMO inc.   | Lot 1 Coordonnateur de projets informatiques | 878 064,08 \$                   |
| COFOMO inc.   | Lot 2 Gestionnaire de projets informatiques  | 6 756 340,05 \$                 |

|   |                              |                 |
|---|------------------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion informatique<br>CGI inc. | Lot 3 Analystes fonctionnels | 656 357,78 \$   |
| Conseillers en gestion informatique<br>CGI inc. | Lot 4 Analystes d'affaires   | 3 290 584,50 \$ |

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de COFOMO inc. et Conseillers en gestion informatique CGI inc;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1214794005  
80.01 (20.17)

---

#### CM21 1334

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec Stantec Experts-Conseils Ltée (contrat 1 : 5 652 981,57 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (contrat 2 : 5 500 806,41 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 23 décembre 2026, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 21-18872 (5 soum.) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période d'un an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées**

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18872;

| Firme                         | Somme maximale taxes incluses | Contrat |
|-------------------------------|-------------------------------|---------|
| Stantec Experts-Conseils Itée | 5 652 981,57 \$               | 1       |
| Les Services EXP inc.         | 5 500 806,41 \$               | 2       |

- 2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Stantec Experts-Conseils Itée et Les Services EXP inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée d'un an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217231069  
80.01 (20.18)

---

#### CM21 1335

**Approuver la convention avec le Ministère de l'économie et de l'innovation, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 142 821 \$ en vertu du Volet 2 - Soutien aux activités et aux projets structurants - du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, pour la réalisation du projet Analyse du potentiel de valorisation et de circularité du gisement montréalais des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention avec le Ministère de l'économie et de l'innovation, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 142 821 \$ en vertu du Volet 2 - Soutien aux activités et aux projets structurants du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, pour la réalisation du projet Analyse du potentiel de valorisation et de circularité du gisement montréalais des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service de l'environnement au montant de la contribution financière de 142 821 \$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1219206001  
80.01 (20.19)

---

**CM21 1336**

**Approuver le renouvellement pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale / Autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement, pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de l'entente présentement en vigueur prévoyant le versement à la Ville de Montréal d'une compensation financière annuelle pour le traitement par la cour municipale de dossiers en matière de violence conjugale, le tout assorti d'une compensation financière annuelle fixe du gouvernement du Québec;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette nouvelle entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1213302006  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM21 1337**

**Approuver la première convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 48 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 19 décembre 2021 au 18 décembre 2023, pour un loyer total de 239 601,98 \$, incluant les taxes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour les besoins du poste de quartier 48 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), un espace d'une superficie de 6 693 pieds carrés, situé au 5646, rue Hochelaga, pour une période de deux ans, à compter du 18 décembre 2021, moyennant un loyer total de 239 601,98 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214565007  
80.01 (20.21)

---

### CM21 1338

**Approuver un projet d'Addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Centre d'Amitié Autochtone de Montréal (CE21 1214), reportant la date de fin de la convention au 31 décembre 2022 et accordant un soutien financier additionnel de 100 000 \$, dont 50 000 \$ provient du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, majorant le soutien de 60 000 \$ à 160 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'Addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Centre d'Amitié Autochtone de Montréal (CE21 1214), reportant la date de fin de la convention au 31 décembre 2022 et accordant un soutien financier additionnel de 100 000 \$, majorant le soutien de 60 000 \$ à 160 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1217392002  
80.01 (20.22)

---

**CM21 1339**

**Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à BOMA-Québec, pour réaliser la deuxième édition du Défi énergie en immobilier, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à BOMA-Québec, pour réaliser la deuxième édition du Défi énergie en immobilier dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030;
- 2- que la contribution financière soit conditionnelle au dépôt du montage financier du projet complété pour les années 2023, 2024 et 2025 seulement;
- 3- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et Boma-Québec établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217535002  
80.01 (20.23)

**CM21 1340**

**Accorder cinq contrats aux firmes GFL Environmental inc. et Recyclage Notre-Dame inc., pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période allant de 12 à 50 mois selon le contrat - Dépense totale de 10 006 986 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18905 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18905;

| <u>Firmes</u>             | <u>Articles</u>   | <u>Montant</u><br>(taxes incluses) |
|---------------------------|---|------------------------------------|
| Recyclage Notre-Dame inc. | Lot 1, 8 500 tonnes<br>(14 avril 2022 au 31 mars 2023)  | 1 023 806,39 \$                    |
| GFL Environmental inc.    | Lot 2, 9 500 tonnes<br>(14 avril 2022 au 31 mars 2023)  | 1 037 649,38 \$                    |
| GFL Environmental inc.    | Lot 3, 10 000 tonnes<br>(14 avril 2022 au 31 mars 2023) | 1 092 262,50 \$                    |

|                        |   |                 |
|------------------------|---|-----------------|
| GFL Environmental inc. | Lot 4, 12 500 tonnes<br>(14 avril 2022 au 31 mars 2023)                     | 1 796 262,50 \$ |
| GFL Environmental inc. | Lot 5, 44 500 tonnes<br>(1 <sup>er</sup> novembre 2022 au 31 décembre 2025) | 4 860 568,13 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 196 125 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc. et Recyclage Notre-Dame inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1218554004  
80.01 (20.24)

---

#### CM21 1341

**Exercer les deux options de renouvellement d'un an pour la période du 11 avril 2022 au 10 avril 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 797 356,22 \$, taxes incluses, pour la continuité des services de maintenance et de support des modems LTE véhiculaires et des logiciels de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communication Canada inc. (CG19 0135) / Autoriser une dépense additionnelle de 155 211,37 \$, taxes incluses, pour le dépassement de service ainsi que le service de support illimité, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 809 091,92 \$ à 2 761 659,51 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation d'une année pour la période du 11 avril 2022 au 10 avril 2024 et d'autoriser une dépense additionnelle de 797 356,22 \$, taxes incluses, pour la continuité des services de maintenance et de support des modems LTE véhiculaires et des logiciels de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communication Canada inc. (CG19 0135);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 155 211,37 \$, taxes incluses, pour le dépassement de service ainsi que le service de support illimité, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 809 091,92 \$ à 2 761 659,51 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer la demande de changement au contrat;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215243003  
80.01 (20.25)

---

**CM21 1342**

**Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux de déplacement de conduite gazière intégrés au contrat 412411 de la rue Peel, pour une somme maximale de 565 029,79 \$, taxes incluses, en vertu de l'entente**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux de déplacement de conduite gazière intégrés au contrat 412411 de la rue Peel, pour la somme maximale de 565 029,79 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer ces dépenses et revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1217231075  
80.01 (20.26)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1343**

**Autoriser le dépôt de deux demandes de contributions financières au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt des demandes de contributions financières suivantes au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada :
  - Protection et amélioration de la résilience du secteur Pierrefonds-Roxboro face aux crues;
  - Réhabilitation des berges naturelles menacées par l'érosion accélérée dans les grands parcs riverains de l'île de Montréal, dans la province du Québec.
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
  - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
  - s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
  - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

1218169001  
80.01 (30.01)

---

#### **CM21 1344**

#### **Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) pour l'année 2022 / Déposer le bilan 2021 du PSES**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les modifications et ajustements au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2022;
- 3- de prendre acte du Bilan 2021 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.

1218816004  
80.01 (30.02)

---

**CM21 1345**

**Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) pour l'année financière 2021, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal des déficits des régimes de retraite de la Ville réalisés en 2020.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

80.01 1200029003 (30.03)

**CM21 1346**

**Autoriser la modification aux imputations budgétaires du dossier de soutiens financiers accordés à huit organismes pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire (CG21 0025), du dossier de Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) (CG20 0477 et CE21 0363), du dossier de contribution versée au Centre de référence du Grand Montréal (CM21 0380) ainsi que du dossier de Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017) (CE21 1693), pour une somme maximale totale de 9,39 M\$ en 2021**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 des soutiens financiers accordés à huit organismes pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire (CG21 0025);
- 2- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 du Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) (CG20 0477 et CE21 0363);
- 3- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 du soutien financier accordé au Centre de référence du Grand Montréal pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire » (CM21 0380);
- 4- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) (CE21 1693);

- 5- d'autoriser le Service des finances à procéder aux corrections requises, pour une somme totale de 9,39 M\$ en 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier, afin d'optimiser l'utilisation du budget disponible pour la relance économique et de rendre disponible des sommes de l'enveloppe reçue de l'enveloppe de 150 M\$ du gouvernement du Québec pour de nouvelles actions de relance.

Adopté à l'unanimité.

1210191003  
80.01 (30.04)

---

#### **CM21 1347**

**Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle jusqu'à concurrence du montant prévu au budget de 9 250 000\$ pour le manque à gagner correspondant au rabais pour les aînés pour l'année 2021**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle jusqu'à concurrence du montant prévu au budget de 9 250 000 \$ pour le manque à gagner correspondant au rabais pour les aînés pour l'année 2021.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1210566004  
80.01 (30.05)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (50.01) à 80.01 (50.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1348**

**Approuver la transaction et la quittance du règlement du grief no 2018-19 entre Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section 930, les brigadiers et brigadières scolaires et la Ville de Montréal, d'une valeur totale de 175 660 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la transaction et quittance du règlement du grief #2018-19 entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section 930, les brigadiers et brigadières scolaires de la Ville de Montréal et la Ville, d'une valeur totale de 175 660 \$.

Adopté à l'unanimité.

1218992001  
80.01 (50.01)

---

**CM21 1349**

**Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), pour une durée de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029, concernant l'affectation d'un maximum de 11 policiers au CLCC pour une période de trois ans chacun, renouvelable pour une année / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de huit postes policiers pour la même période / Autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente de prêt de services**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC) pour une durée de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029, concernant l'affectation d'un maximum de 11 policiers au Commissaire à la lutte contre la corruption pour une période de trois ans chacun, renouvelable pour une année;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de huit postes policiers pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1215326004  
80.01 (50.02)

---

**CM21 1350**

**Approuver l'avenant no 1 modifiant rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à L'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO), et ce, concernant les modalités financières (CG21 0646) / Autoriser un budget additionnel pour 2022 au niveau des revenus de 259 075 \$ / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'avenant no 1 à l'entente de prêt de services**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant modifiant rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO), et ce, concernant les modalités financières;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'avenant à l'entente de prêt de services au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser un budget additionnel pour 2022 au niveau des revenus de 259 075 \$;
- 4- d'imputer ces revenus selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215326009  
80.01 (50.03)

---

**CM21 1351**

**Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de quatre ans et six mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de 24 ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (ÉILP) d'une durée de trois ans pour chacune de ces ressources policières avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de quatre ans et six mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de 24 ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (ÉILP), d'une durée de trois ans pour chacune de ces ressources policières avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle;

- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1215326007  
80.01 (50.04)

---

#### **CM21 1352**

**Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ), pour une durée d'un an et quatre mois, soit du 22 novembre 2021 jusqu'au 31 mars 2023, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (EILTA) pour la durée de l'entente / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée d'un an et quatre mois, soit du 22 novembre 2021 jusqu'au 31 mars 2023, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (ÉILTA) pour la durée de l'entente;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1215326008  
80.01 (50.05)

---

#### **CM21 1353**

**Approuver l'entente No 14 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet les modifications à la convention collective en lien avec les changements de la *Loi sur les normes du travail***

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente no. 14 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet les modifications à la convention collective en lien avec les changements de la *Loi sur les normes du travail*.

Adopté à l'unanimité.

1219204001  
80.01 (50.06)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM21 1354**

**Approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

1217987013  
80.01 (51.01)

---

**CM21 1355**

**Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

1217987012  
80.01 (51.02)

---

**CM21 1356**

**Approuver la nomination de Mme Julie Roy, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2022**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Julie Roy, conseillère municipale du district électoral de Saint-Sulpice, représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

1211388019  
80.01 (51.03)

---

**CM21 1357**

**Approuver la nomination de Mme Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

1213022016  
80.01 (51.04)

---

**CM21 1358**

**Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Michel Gibson;
- M. Beny Masella.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.05)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.06) à 80.01 (51.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1359****Nominations aux Commissions permanentes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal :
  - M. Peter Malouf à titre de membre;
  - Mme Paola Hawa à titre de vice-présidente.
  
- 2- de nommer les personnes suivantes à la Commission de la sécurité publique :
  - M. Marc Doret à titre de membre;
  - Mme Christina Smith à titre de vice-présidente.
  
- 3- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :
  - Mme Anne St-Laurent à titre de membre;
  - M. Peter Malouf à titre de vice-président;
  
- 4- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :
  - Mme Anne St-Laurent à titre de membre;
  - M. Peter Malouf à titre de vice-président;
  
- 5- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :
  - Mme Anne St-Laurent à titre de membre;
  - M. Peter Malouf à titre de vice-président;
  
- 6- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :
  - M. Tim Thomas à titre de membre;
  - Mme Heidi Ektvedt à titre de vice-présidente;
  
- 7- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur l'examen des contrats :
  - Mme Julie Brisebois à titre de membre;
  - Mme Paola Hawa à titre de vice-présidente;
  
- 8- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur l'inspecteur général :
  - Mme Paola Hawa à titre de membre;
  - M. Georges Bourelle à titre de vice-président ;
  
- 9- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le transport et les travaux publics :
  - Mme Heidi Ektvedt à titre de membre;
  - M. Michel Gibson à titre de vice-président;

Adopté à l'unanimité.

**CM21 1360**

**Nomination à la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Alex Bottausci à titre de membre au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de M. Georges Bourelle.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.07)

---

**CM21 1361**

**Nommer messieurs François Limoges et Benoit Dorais ainsi que madame Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville et monsieur Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer MM. François Limoges et Benoit Dorais ainsi que Mme Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (51.08).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pausé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy et Sauvé.

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault.

**Résultat :** En faveur : 36  
Contre : 28

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (51.08) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1217665001  
80.01 (51.08)

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CM21 1362

**Accorder un contrat à Équipement SMS inc. pour la fourniture de rouleaux d'asphalte vibrants - Dépense totale de 770 619,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18920 - (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1928;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipement SMS inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de rouleaux d'asphalte vibrants, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 770 619,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18920;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement SMS inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1215382023

---

**CM21 1363**

**Accorder des contrats à Précisions Provençal inc. pour la fourniture de remorques de classe 752 et 753 lot # 1 (109 433,21 \$, taxes incluses) et pour la fourniture de remorques de classe 754 lot # 2 (405 160,40 \$, taxes incluses) - Dépense totale de 566 052,97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18937 - (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1929;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Précisions Provençal inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture de divers types de remorques, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18937;

| <u>Firmes</u>             | <u>Articles</u>  | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|---------------------------|--|---------------------------------|
| Précisions Provençal inc. | Lot 1 - Fourniture de remorques pouvant accueillir des tondeuses         | 109 433,21 \$                   |
| Précisions Provençal inc. | Lot 2 - Fourniture de remorques pouvant accueillir un rouleau compacteur | 405 160,40 \$                   |

- 2- d'autoriser une dépense de 51 459,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1215382024

**CM21 1364**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la prolongation de la 23<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière dans le cadre de la semaine de relâche du 28 février au 5 mars 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1968;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 200 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la prolongation de la 23<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière durant la semaine de relâche;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.03 1217317002

---

### CM21 1365

**Accorder un contrat de gré à gré à l'Association La Machine pour la présentation du spectacle L'Expédition végétale au Jardin botanique de Montréal du 14 au 31 juillet 2022 - Dépense totale approximative de 188 998 \$, taxes incluses (126 000 euros)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1934;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à l'Association La Machine pour la présentation du spectacle L'Expédition végétale au Jardin botanique de Montréal, du 14 au 31 juillet 2022, pour une somme de 188 998 \$, taxes incluses (126 000 euros);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1213815005

---

### CM21 1366

**Autoriser le transfert d'un montant de 78 050,73 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, pour le paiement des frais de prolongation de chantier du projet de la Bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10 300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat accordé à Groupe St-Lambert (CM19 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 738 232,12 \$ à 1 816 282,85 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1942;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 78 050,73 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, dans le cadre du contrat accordé au Groupe St-Lambert (CM19 0046), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 1 738 232,12 \$ à 1 816 282,85 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1218946004

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM21 1367

**Conclure huit ententes-cadres avec Environnement Routier NRJ inc. d'une durée de 12 mois chacune avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour les travaux de voirie pour le colmatage de nids-de-poule sur plusieurs rues de la ville de Montréal - Dépense totale estimée de 2 979 462,15 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 409811 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les ententes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1944;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure huit ententes-cadres, avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme, pour une durée de 12 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour des travaux de voirie pour le colmatage de nids-de-poule sur plusieurs rues de la ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409811;

| <b>Firme</b>                                  | <b>Entente cadre pour l'équipement</b>       | <b>Montant (taxes incluses)</b> |
|---|--|---------------------------------|
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 1 | 354 697,875 \$                  |
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 2 | 354 697,875 \$                  |
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 3 | 354 697,875 \$                  |
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 4 | 354 697,875 \$                  |
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 5 | 354 697,875 \$                  |
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 6 | 354 697,875 \$                  |
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 7 | 354 697,875 \$                  |
| Environnement routier NRJ inc.                | Entente cadre pour la machine tout en un # 8 | 354 697,875 \$                  |
| <b>Valeur totale des huit ententes-cadres</b> |  | <b>2 837 583 \$</b>             |

- 2- d'autoriser une dépense de 141 879,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les ententes, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation ainsi que les dépenses contingentes à même les budgets du SUM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1217231071

---

#### **CM21 1368**

**Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Anne Carrier Architecture, Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc. dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone (CM18 0798), située au 1080, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle afin d'augmenter le montant maximal des honoraires professionnels de 573 293,84 \$, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 332 028,50 \$ à 2 905 322,34 \$, taxes et contingences incluses / Approuver une dépense supplémentaire de 287 437,50 \$, taxes incluses en incidences pour des services de contrôle de chantier / Autoriser une dépense additionnelle totale de 860 731,34 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1946;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant no.1 au contrat intervenu avec les firmes Anne Carrier Architecture, Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C. et Les Services EXP inc. (CM18 0798 - contrat 14901) dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, située au 1080, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 573 293,84 \$, taxes incluses, pour les services supplémentaires non prévus, majorant ainsi le montant total maximal du contrat à 2 905 322,34 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 287 437,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1217938001

---

**CM21 1369**

**Autoriser une dépense additionnelle de 12 791,06 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires, dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal (CM18 0646) / Approuver un projet d'avenant no 3 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1954;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 791,06 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires supplémentaires dans le cadre de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal (CM18 0646);
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 3 modifiant l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1215243004

---

**CM21 1370**

**Confirmer la reconduction tacite du bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'UQAM, jusqu'au 30 septembre 2021, à des fins d'un CPE, des locaux d'une superficie de 452,69 mètres carrés et une aire de jeux extérieure d'une superficie de 414,27 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions du bail antérieur / Résilier le bail, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, selon les termes et conditions prévus au projet de convention de résiliation de bail / Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, à des fins d'un centre pour la petite enfance, des locaux d'une superficie de 452,69 mètres carrés et une aire de jeux extérieure d'une superficie de 414,27 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour un loyer total de 421 701,41 \$, excluant les taxes - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 236 114 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1961;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de confirmer la reconduction tacite, jusqu'au 30 septembre 2021, du bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour la location des locaux, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est, ayant une superficie de 452,69 mètres carrés, et une aire de jeux extérieure d'une superficie de 414,27 mètres carrés, à des fins d'un Centre de la petite enfance (CPE), le tout selon les termes et conditions stipulés au bail antérieur;
- 2- de résilier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'UQAM, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est, ayant une superficie de 452,69 mètres carrés, et une aire de jeux extérieure d'une superficie de 414,27 mètres carrés, à des fins d'un CPE, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de résiliation de bail;

- 3- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Évangeline (CPE), pour une période de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, un local d'une superficie de 452,69 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est, et une aire de jeux extérieure d'une superficie de 414,27 mètres carrés, pour les fins d'un CPE, pour une recette totale de 421 701,41 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 236 114 \$, plus taxes;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1215323002

---

#### **CM21 1371**

**Approuver un projet de troisième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., pour les besoins de la cour de services Dickson, un espace locatif d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un terme de deux ans, soit du 13 novembre 2021 au 12 novembre 2023, pour un loyer total de 1 333 385,77 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1956;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour les besoins de la cour de services Dickson, un espace locatif d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de deux ans, à compter du 13 novembre 2021, moyennant un loyer annuel de 1 333 385,77 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1214565005

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1372**

**Approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à LVM Livraison inc., à des fins d'entreposage, un espace d'une superficie totale de 1 168,63 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, moyennant un loyer total de 33 305,76 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1957;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à LVM Livraison inc., à des fins d'entreposage, un espace d'une superficie totale de 1 168,63 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, moyennant un loyer total de 33 305,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1218682012

---

**CM21 1373**

**Approuver un projet de troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, à des fins de bureau touristique, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 174, rue Notre-Dame Est, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, moyennant un loyer total de 97 738,50 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1955;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, à des fins de bureau touristique, un local d'une superficie d'environ 542 pieds carrés, situé au 174, rue Notre-Dame Est, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, moyennant un loyer total de 97 738,50 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1216025007

---

**CM21 1374**

**Approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Purolator inc., à des fins d'entreposage, un espace d'une superficie totale de 2 389 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, moyennant un loyer total de 68 086,44 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1960;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Purolator inc., à des fins d'entreposage, un espace d'une superficie totale de 2 389 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, moyennant un loyer total de 68 086,44 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1218682011

---

**CM21 1375**

**Fermer et retirer du domaine public le lot 5 171 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée de l'amendement à la convention de prêt de local / Approuver la prolongation et la modification de la convention par laquelle la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Partenariat du Quartier des Spectacles, un local d'une superficie de 2 723 pieds carrés, situé au 1425, rue Jeanne-Mance afin d'assurer le maintien des mesures sanitaires sur le territoire du Quartier des Spectacles (CM21 0948), pour une période additionnelle de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 - La subvention représente une somme de 35 000 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1958;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 171 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée de l'amendement à la convention;
- 2- d'approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Partenariat du Quartier des Spectacles, un local d'une superficie de 2 723 pieds carrés, situé au 1425, rue Jeanne-Mance afin d'assurer le maintien des mesures sanitaires sur le territoire du Quartier des Spectacles, pour une période additionnelle de six mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention. La subvention représente une somme de 35 000 \$, excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1210515012

---

**CM21 1376**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., à des fins commerciales, le local 265, d'une superficie d'environ 740 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, moyennant un loyer total de 108 582,85 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1962;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le local 265 d'une superficie d'environ 740 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 108 582,85 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1216025017

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM21 1377**

**Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 310 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 23<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière du 17 au 27 février 2022 / Approuver des projets de conventions de soutien financier et de soutien technique à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1969;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 23<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217317001

---

#### **CM21 1378**

**Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la Société de développement social pour le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 169 993 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2007;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par lequel la Société de développement social s'engage à fournir à la Ville, les services requis pour assurer la poursuite de la phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 169 993 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de service en date du 10 décembre 2021, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.17 1219380001

---

#### **CM21 1379**

**Faire un don de 280 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2021**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2016;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de faire un don de 280 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217921001

---

#### **CM21 1380**

**Accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Jeunesse au Soleil, en trois versements égaux de 325 000 \$, pour les années 2022, 2023 et 2024, pour la réalisation du projet « Soutien au déploiement de l'offre de service de Jeunesse au Soleil auprès des personnes en situation de pauvreté » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2018;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Jeunesse au Soleil en trois versements égaux de 325 000 \$, pour les années 2022, 2023 et 2024, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour la réalisation du projet « Soutien au déploiement de l'offre de service de Jeunesse au Soleil auprès des personnes en situation de pauvreté »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.19 1213220006

---

#### **CM21 1381**

**Accorder un contrat de gré à gré à Proanima, pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et pour lesquels un ordre d'euthanasie est donné sur le territoire de Montréal, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, incluant deux options de prolongation de six mois chacune avec indexation, pour une somme maximale de 164 773,55 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2003;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Proanima, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et pour lesquels un ordre d'euthanasie est donné sur le territoire de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, incluant deux options de prolongation de six mois chacune avec indexation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 773,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1217515001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM21 1382**

**Approuver une entente additionnelle entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relativement à la mise en application du retrait du sifflet des trains à l'approche du passage à niveau Ogilvy / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2022;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une entente additionnelle relativement à la mise en application du retrait du sifflet des trains à l'approche du passage à niveau Ogilvy;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense annuelle d'un montant minimal de 521,80 \$, taxes incluses, correspondant à la somme que la Ville devra verser au CP relativement à l'obtention par le CP d'une assurance responsabilité civile;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.21 1216477006

---

**CM21 1383**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Appartements Métropolitains S.E.C., à des fins de construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vague d'une superficie de 2 483,1 mètres carrés, situé sur la rue Bombardier, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué du lot 1 006 067 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 750 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2024;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Appartements Métropolitains S.E.C., à des fins de construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vague d'une superficie de 2 483,1 mètres carrés, situé sur la rue Bombardier, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué du lot 1 006 067 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 750 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à :
  - la réception d'une résolution du conseil de l'arrondissement d'Anjou confirmant, qu'à toutes fins que de droit, l'immeuble a été fermé et retiré du domaine public;
  - la réception d'une description technique conforme au « Plan – Servitude ligne de distribution » joint au présent dossier décisionnel;
  - la réception d'une confirmation écrite du Service des affaires juridiques de la Ville à l'effet que ledit acte de vente est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel. Le projet d'acte de vente pourra notamment être modifié afin d'y inclure la description technique relaté au paragraphe précédent.
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.22 1218290002

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM21 1384****Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1973;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'aménagements suivants et engager l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à assumer sa part d'investissement dans ces projets :
  - Réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière;
  - Aménagement du parc Médéric-Archambault;
- 2- de désigner le directeur de la Direction du développement du territoire et études technique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;
- 3- de confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;
- 4- de confirmer l'engagement de l'arrondissement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5- de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216183014

---

**CM21 1385****Accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de percevoir les frais de permis annuel d'applicateurs commerciaux de pesticides pour l'ensemble du territoire de la Ville en vertu du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1974;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la perception des frais de permis annuel d'applicateurs commerciaux de pesticides pour l'ensemble du territoire de la Ville en vertu du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1219066002

---

**CM21 1386**

**Autoriser une appropriation de 2 120 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1981;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 2 120 000 \$ en provenance de la réserve de voirie locale afin de financer des études ou activités au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- d'imputer ces affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1216052001

---

**CM21 1387**

**Autoriser un virement budgétaire totalisant 19 814 \$, pour l'année 2021, en provenance de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que le déplacement de trois postes cols blancs permanents vacants d'agent de communications sociales, et ce, à compter du 4 décembre 2021 / Autoriser un virement budgétaire totalisant 265 400 \$ pour l'année 2022 et un ajustement récurrent de la base budgétaire sera requis pour les années subséquentes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1983;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le virement budgétaire totalisant 19 814 \$ pour l'année 2021 en provenance de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications, ainsi que le transfert permanent de trois postes vacants d'agent de communications sociales à compter du 4 décembre 2021;
- 2- d'autoriser pour l'année 2022 le virement budgétaire de 265 400 \$ en provenance de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve vers la division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications;
- 3- d'autoriser pour les années 2023 et subséquentes, un ajustement récurrent à la base budgétaire de l'ordre de 265 400 \$ en provenance de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve vers le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1213267003

---

**CM21 1388**

**Prolonger jusqu'au 30 juin 2023, soit pour une période de 18 mois, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2026;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger jusqu'au 30 juin 2023, soit pour une période de 18 mois, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dominic Perri  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Alan DeSousa  
Mme Christine Black  
M. Luis Miranda

d'apporter un amendement au point 30.05 présentement sous étude comme suit :

- que la déclaration de compétence visée concernant la gestion du matériel roulant, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022;
- mandater les services de la Ville de Montréal pour la production d'un bilan sur la gestion du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) au plus tard le 20 juin 2022 et inclure dans ce rapport une évaluation de la satisfaction de tous les intervenants.

---

Un débat s'engage sur l'amendement.

---

La présidente du conseil met aux voix l'amendement du chef de l'opposition officielle et des conseillers Perri, Beis, DeSousa, Miranda et la conseillère Black puis le déclare adopté à l'unanimité.

---

Un débat s'engage sur le point 30.05, tel qu'amendé.

---

La présidente du conseil met aux voix le point 30.05, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

30.05 1219386001

---

**CM21 1389**

**Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement constituant une réserve foncière pour promouvoir la construction domiciliaire pour un montant maximum de 5 000 000,00 \$ (1291) de l'ancienne Ville de Verdun**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement constituant une réserve foncière pour promouvoir la construction domiciliaire pour un montant maximum de 5 000 000,00 \$ (1291) de l'ancienne Ville de Verdun », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1211908009

---

**CM21 1390**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1214422002

---

**CM21 1391**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 148 488 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 148 488 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1218285003

---

**CM21 1392**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1216083002

---

**CM21 1393**

**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer » / Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer » à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021, par sa résolution CM21 0199 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021, par sa résolution CM21 0199 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 0199 du conseil municipal lors de son assemblée du 22 février 2021, adoptant lesdits projets de règlement;

Attendu qu'une consultation publique entièrement virtuelle a été tenue entre le 14 avril et le 23 mai 2021, sur ces projets de règlement;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 23 août 2021, par sa résolution CM21 0832;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021, par sa résolution CE21 2046;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1207303007

*Règlement 21-014  
Règlement 04-047-221*

---

**CM21 1394**

**Désignation à la vice-présidence du Conseil des Montréalaises**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2030;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de désigner Évelyne Jean-Bouchard à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- 2- de remercier Mélissa Côté-Douyon pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217721006

---

**CM21 1395**

**Nominations et renouvellements de mandats au Conseil interculturel de Montréal (CIM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2031;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer M. Juste Rajaonson à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans, de décembre 2021 à décembre 2024;
- 2- de nommer M. Ricardo Gustave comme membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de décembre 2021 à décembre 2024, en remplacement de M. Rémy-Paulin Twahirwa;
- 3- de désigner M. Souleymane Guissé comme président du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de 11 mois, de janvier à novembre 2022;
- 4- de désigner M. Juste Rajaonson comme vice-président du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de deux ans, de décembre 2021 à décembre 2023;
- 5- de remercier M. Rémy-Paulin Twahirwa pour sa contribution au Conseil interculturel de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.02 1219404001

---

---

Le leader de la majorité, M. Alex Norris appelle le point 65.01.

---

La présidente du conseil Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

---

Un débat s'engage.

---

---

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 20 décembre 2021  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 20 décembre 2021 – 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous puis, déclare la séance ouverte.

---

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

---

**1 - Période de questions du public**

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification*

| <u>Question de</u>      | <u>À</u>  | <u>Objet</u>   |
|-------------------------|---|--|
| Alexis Dagenais Everell | Mme Valérie Plante<br>(Mme Marie-Andrée Mauger) | Madame la mairesse, vous avez souvent prôné la collaboration avec d'autres villes, que ce soit pour réduire la violence ou pour implanter des mesures écologiques. Or, une autre ville aura bientôt besoin de votre aide dans un dossier qui concerne aussi Montréal. En effet, le 31 janvier 2022, la multinationale Transcontinental entamera son procès contre Mirabel pour avoir implanté un règlement presque identique à ce que vous avez-vous même annoncé pour contrôler la distribution des circulaires. Par conséquent, ne devriez-vous donc pas adopter formellement votre propre règlement lors de la prochaine séance du conseil, de façon à montrer qu'en matière d'environnement, Montréal est solidaire avec les municipalités qui posent des gestes concrets pour améliorer les choses? Plusieurs Montréalais souhaitent un règlement sur l'encadrement des circulaires à Montréal. Dont plusieurs on participer à des présentations faites par les citoyens. |
| Ted Rutland             | M. Alain Vaillancourt<br>(Mme Josefina Blanco)  | In September 2021, a pilot project called EMIS was launched in Ville-Marie, where unarmed civilians respond to certain issues involving homeless people and other marginalized residents. Your party's campaign platform promised to extend this model to all 19 boroughs. Currently, the EMIS team must be called directly. This is different from most cities, where 911 dispatchers can send a call for service to the civilian response team. When the EMIS model is expanded to the 19 boroughs, will you integrate the teams into the 911 dispatching system (so that people can call 911 and the dispatcher will direct the call to EMIS, when appropriate)?  |
| Joël Blanchette         | Mme Valérie Plante<br>(M. Alain Vaillancourt)   | Vont t il donner des amendes au client et restaurateurs récalcitrants pour les fête il mérite il le mérite amplement pour avoir mis la vie en danger des personnes autour d'eux  |
| Ivo Notargiacomo        | Mme Valérie Plante<br>(Mme Maja Vodanovic)      | In lachine we have 2 vital roads that connect us to highways; 55th and 32nd. When will you start enforcing the parking bylaws on 55th between 7am-9am so we can get to work? This has been an on going issue since 2016 and can be resolved by towing cars or giving tickets I would think.  |
| Simone Chen             | M. Alain Vaillancourt<br>(Mme Josefina Blanco)  | Projet Montréal a assuré que le secteur communautaire constituerait un des piliers de sa stratégie de sécurité publique. Comme preuve de votre engagement, vous avez augmenté le budget alloué à la prévention de la violence auprès des jeunes, l'amenant à \$5M. Cette somme est pourtant largement en deçà des besoins exprimés par les organismes communautaires, et c'est une somme minime  |

|                      |  |  |
|----------------------|--|--|
|                      |  | <p><i>SUITE</i> - quand on la compare aux fonds alloués au SPVM dans le cadre du même plan de sécurité publique (\$110M sur 4 ans, en addition au budget actuel de \$679M). Comment avez-vous établi que \$5M suffiraient au secteur communautaire pour jouer un rôle significatif dans le plan de sécurité publique? Avez-vous l'intention d'augmenter ce budget, afin de rendre le rôle du communautaire comparable au rôle de la police?</p>  |
| Alexandre Lafontaine | Mme Valérie Plante<br>(Mme Marianne Giguère)     | <p>Bonjour Madame la mairesse, félicitation encore pour votre belle victoire le mois dernier. Projet Montréal s'est toujours présenté comme étant le parti de l'ambition et de l'audace, un aspect en particulier est celui de la mobilité. Considérant la majorité avec laquelle vous avez été élue, sans parler des incroyables résultats que Projet Montréal a obtenu dans plusieurs arrondissements, comment allez vous accélérer le développement du REV et des pistes cyclables sur le territoire de Montréal, ainsi qu'assurer leur entretien tant pendant l'été que l'hiver.? Il est parfois décevant de voir la vitesse de tortue à laquelle sont installés les pistes cyclables dans certaines artères de transport importantes. Je pense à Saint-Laurent, Parc, Jean-Talon, pour n'en nommer que quelques unes. Si Projet Montréal ne peut le faire, qui le fera? Merci et bonne journée!</p> |
| Januar Cannu         | Responsable du dossier<br>(Mme Émilie Thuillier) | <p>I found an edifice in 6110 - 6118 Boul. Gouin O., Ahuntsic-Cartierville (Montréal) which i believe will be an ideal place for our members to continue our religious belief as a christian. I asked the broker if we can purchase it to use for our solemn worship service. She said there should be no problem but to make sure she suggested to reach out to the city for more details. We have worship service 2 to 3 times a week. Our organization also has also helped the community in Montreal such as giving charity, voluntary cleaning up the street, giving blood to HEMA-Quebec, etc. Please advise if the edifice at the address mentioned above can be used for a worship service. Thank you.</p>   |
| Jessica Quijano      | M. Alain Vaillancourt                            | <p>Regarding police body cameras, a 2019 SPVM report on a body camera pilot project concluded that the implementation of body cameras for all patrollers would involve a one-time cost of \$17.4M, as well as a permanent increase in personnel of 202 people (thus, \$20M per year).</p> <p>Given that you've promised to introduce body cameras in 2022, can you confirm that these are the costs - and, if not, explain what you believe the costs will be?</p>   |
| Stéphane Lagassé     | M. Alan DeSousa                                  | <p>Monsieur DeSousa, pendant la campagne électorale, vous avez déploré le retard que Montréal a accumulé pour réduire l'énorme pollution due aux circulaires. Pourtant, l'arrondissement Saint-Laurent peut tout de suite agir chaque fois que le règlement actuel est enfreint. Cela se produit tellement souvent que le salaire d'un inspecteur serait entièrement défrayé par les amendes, et son travail serait très simple, puisqu'on sait d'avance quand et où les plus importantes distributions ont lieu chaque semaine. Si vous</p>   |

*SUITE* - voulez que des progrès aient lieu dans ce dossier, pourquoi attendre un geste de la Ville-Centre alors que vous pourriez passer aux actes dès maintenant?

Julie-Anne Moreau

Mme Valérie Plante  
(Mme Sophie Mauzerolle)

Depuis des années un grands nombre de résidents du secteur entre Henri Bourassa et Gouin à l'ouest de Pie-IX demande que le Boul.Gouin et les rues transversales soient apaisés, embellis et sécurisés. Depuis que l'entrée de ville est en carrefour, le Boul Gouin est devenue et considéré comme une voie de transit/contournement par nos élus à Mtl-Nord. Il s'enlaidit, se dégrade. Nous avons perdu toute notre qualité de vie. Lors des dernières élections, les résidents de plusieurs secteurs de ce district (district Marie Clarac) ont envoyé un message clair aux élus de Montréal-Nord en votant à majorité pour Projet Montréal.

Pouvons-nous maintenant compter sur la ville centre pour que des pressions soient faites afin que des transformations majeures soient priorisées et mise en place sur Gouin?

Jean-François Gagné

Mme Marianne Giguère  
Mme Christine Black

Sur le boulevard Maurice Duplessis, sur les 2 kilomètres entre le boulevard Sainte-Colette et le cégep Marie-Victorin, c'est près de 10000 élèves et étudiants qui se déplacent vers 3 écoles primaires, deux écoles secondaires et un cégep . Pourtant, aucune piste cyclable n'y est présente. Les trottoirs sont minuscules et tout l'espace est consacré aux voitures. Avec la construction d'une nouvelle école secondaire, il est temps que cette rue soit transformée pour la rendre plus sécuritaire pour les marcheurs et les cyclistes, particulièrement les enfants, adolescents et jeunes adultes qui vont à l'école. Quels sont les plans de l'arrondissement et de la ville à ce sujet? Une piste cyclable, de larges trottoirs, des bixi, des places publiques?.

Orlando Nicoletti

M. Alain Vaillancourt

Dans une entrevue avec La Presse, vous avez assuré que "l'administration Plante n'abandonnera pas son engagement même si le rapport de la SQ est défavorable envers l'utilisation de caméras corporelles". Le Ministère de la Sécurité Publique a déjà suggéré que "les projets pilotes menés au Canada montrent qu'il y a eu peu d'effets tangibles, positifs ou négatifs, sur tout incident qui entraînerait l'emploi de la force d'un policier". En outre, un projet pilote de la SPVM en 2016-2017 a conclut que le "projet n'a pas permis de démontrer sans équivoque que les caméras portatives favorisent la transparence des interventions policières, consolident le lien de confiance entre le policier et le citoyen et assurent la sécurité des policiers" et qu'il "pourrait augmenter considérablement les coûts d'exploitation du SPVM".

Aujourd'hui, quelles seraient vos raisons de ne pas abandonner le projet des caméras corporelles, si celui-ci n'était pas appuyé par les conclusions de la SQ et du SPVM?

Tyson Hodgson

M. Robert Beaudry  
(M. Benoit Dorais)

Hello,

I'm currently renting in the CDN area of Montreal, and I am very concerned about the status of affordable housing in Montreal. I make too much money for socialized housing, but not enough for a mortgage. Are there

*SUITE* - plans for the city to build housing for people making less than 40k to either rent or buy?

Thank you,  
Tyson Hodgson

|                               |  |  |
|-------------------------------|--|--|
| Julie Sigouin                 | Mme Christine Black                              | Pourquoi ils y a des jeunes de niveau primaire à la RUI , le conseil de jeunesse ne m'a pas répondu, là réunion est de 16h00 à 18h00 en plein de soupé, nous n'avons même pas ils y des barres!!! Pouvez vous donné plus de financement pour que ses enfants et les adultes mange!!!   |
| Sheena Hoszko                 | M. Alain Vaillancourt<br>(Mme Josefina Blanco)   | In September 2021, a pilot project called EMIS was launched in Ville-Marie, where unarmed civilians respond to certain issues involving homeless people and other marginalized residents. Your party's campaign platform promised to extend this model to all 19 boroughs for an annual cost of \$3.6M. This is an incredibly low figure. The cost of the pioneers CAHOOTS crisis intervention model in Eugene, Oregon, is \$4.75 per capita. For a city the size of Montreal, that would mean \$10M per year. Will you increase the 2022 budget for the EMIS team to at least \$10M so that it can properly respond to call that require a civilian, rather than police, response?  |
| Frédéric Bastarache-Ouellette | Responsable du patrimoine<br>(Mme Ericka Alneus) | Bonjour,<br>Je vous écris cette question afin de pouvoir questionner la responsable du patrimoine au sein du comité exécutif à la ville de Montréal.<br>Mes questions:<br>1) Est-ce que le patrimoine immobilier est un dossier de nature prioritaire pour l'administration municipale ?<br>2) Quelles seront les suites accordées à la Commission sur le patrimoine industriel du précédent mandat ?<br>3) Est-il possible de pouvoir vous rencontrez afin d'aborder la question du patrimoine industriel à la ville de Montréal ?<br>Naturellement, cette question est posée dans un contexte où le patrimoine industriel est passablement mal mené sur le terrain de par les nombreuses démolitions passées, prévues ou en cours de réalisation.<br>En vous remerciant pour les éléments de réponse fournis.<br>Recevez mes salutations les meilleures, |
| Luca Fournier                 | M. Alain Vaillancourt<br>(Mme Josefina Blanco)   | In September, Projet Montréal announced that the budget of the Service de la diversité et de l'inclusion sociale would be increased "to \$5 million per year in support of various programs aimed at youth violence prevention and urban safety".<br>Could you please specify how this budget will be distributed, which community organisations and/or municipal services are involved, and what kinds of services are considered valid for "youth violence prevention and urban safety"?   |
| Marie-Andrée Ledoux           | Mme Valérie Plante<br>(Mme Émilie Thuillier)     | Comment s'assurer, avant d'engager un contracteur et d'effectuer les travaux, qu'une entrée d'eau est véritablement en plomb afin d'éviter les dépenses inutiles qui nous sont demandées (obligées) par la ville. En effet, la ville nous indique et ordonne d'effectuer des travaux, mais ils ne sont pas toujours nécessaires puisque notre entrée d'eau était   |

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Jeffrey Matte           | Mme Valérie Plante<br>(Mme Josefina Blanco)   | <p><i>SUITE</i> - déjà conforme, et ce, malgré les communications reçues. Donc, nous avons engagé des dépenses inutiles alors que les travaux n'étaient pas nécessaires. Quels sont les recours possibles dans un tel cas?</p>  |
| Kenia Belisle Lachaine  | Mme Valérie Plante<br>(M. Alain Vaillancourt) | <p>I am currently a homeless resident in montreal , residing in front of the Mac building on st Catherine's in a tent, I don't have a vaccine nor am I interested in acquiring one, therefore beds are more limited , I have been self sustaining with a tent and a smart heater plugged into the Mac building, last night they abruptly stopped the power , if we had a source of power ,we could self sustain , it may save a life , we need you to help us ..sincerely Jeffrey Matte</p> <p>Bonjour à vous,</p> <p>Donc j'ai une situation dans ma vie qui reflète vraiment ce qui ce passe dans notre ville.</p> <p>J'aimerais vous m'expliquer comment en tant femme noire je peux avoir justice envers mes agresseurs. Lorsque la police est corrompue, et travaille pour ceux qui sont fortunés.</p> <p>On a tenté me faire taire, je me suis fait battre par la police, on a détruit ma carrière et réputation.</p> <p>J'ai appeler tous les niveaux au SPVM. Il font rien en fait il me font peur! J'ai appeler le bureau de la mairesse aucun retour. La déontologie prend 2@3 mois à répondre et le BEI et bien ses des polices.</p> <p>J'aimerais savoir, qui est disposé à m'aider maintenant car j'ai peur pour ma vie, j'ai été témoins événement fait par des gens riches et puissant et j'ai vraiment l'impression la justice à Montréal et la police c'est un grosse game de lobbying.</p> <p>Merci</p> |
| Tanya-Michelle Contente | M. Pierre Lessard-Blais                       | <p>Durant le Conseil de Ville du lundi, 29 novembre, je vous ai posé une question. Vous avez promis de me revenir dans 7 jours concernant l'agrandissement du stationnement au 6545 Michel Bouvier. Vous m'êtes revenue ce matin par courriel, sans préavis ou excuses pour justifier ce manque d'attention de deux semaines de retard, malgré votre promesse de retour qui n'a pas été retenue, en plus d'avoir des lacunes de compréhension du dossier avec une lettre qui cite que les zones de stationnement de personnes handicapées ne sont pas prioritaires pour MHM et qui ignore la promesse de M. Richard qui confirmait cet agrandissement au mois de Septembre 2021. Quand êtes-vous libre pour une rencontre cette semaine car, les résidents de la rue Michel Bouvier sont en danger? C'est un dossier urgent qui traîne depuis 7 mois. La sécurité publique des personnes handicapées âgées et leurs stationnements devraient toujours être prioritaires au Québec, selon le Code de la sécurité routière, surtout l'hiver?</p>  |

| <u>Question de</u>      | <u>À</u>   | <u>Objet</u>   |
|-------------------------|--|--|
| Josée Paiement          | Mairesse de Verdun et ses conseillers<br>(Mme Marie-Andrée Mauger) | <p>Arrondissement de Verdun</p> <p>Question à l'arrondissement:</p> <p>1- J'aimerais savoir quel montant punitif l'entrepreneur devra payer pour son incompétence?</p> <p>2- Qui paie pour le nettoyage et combien cela coutera?</p> <p>2- Combien l'arrondissement (donc nous les payeurs de taxes) devra déboursier par rapport à ce désastre?</p> <p>3- Est-ce que le nettoyage sera efficace et le site retrouvera son environnement initial?</p> <p>4- Est-ce que des tests seront faits (eau, terre) pour s'assurer que tout est conforme?</p> <p>J'espère qu'on pourra avoir des réponses claires</p> <p>Merci</p>  |
| Daniel Manseau          | Mme Marie-Andrée Mauger  | <p>Bonjour Mme Mauger,</p> <p>Nous constatons dans les documents annexes à L'ODJ, que la Ville de Montréal va autoriser deux études de pré faisabilité, l'une pour un éventuel centre aquatique et centre communautaire à L'île-des-Sœurs, et l'autre pour la passerelle piétons-cyclistes reliant L'île-des-Sœurs au centre-ville de Verdun.</p> <p>En ce qui concerne la passerelle, est-ce que l'étude ne concerne qu'une passerelle piétons-cyclistes ou bien va t-elle faire aussi une analyse comparative des autres options possibles que sont le passage de véhicules d'urgence et du transport collectif?</p> <p>Et concernant le centre aquatique et le centre communautaire, cette étude examinera-t-elle seulement les coûts ? Ou examinera-t-elle aussi les avantages et désavantages comparatifs entre une installation à L'île-des-Sœurs ou au parc Arthur-Therrien ?</p> <p>Merci.</p> |
| Juliette de Lamberterie | M. Aref Salem  | <p>Regarding personnel levels, SPVM director Sylvain Caron says they have the resources to do the job. The Fraternité des policiers et policières de Montréal, which always calls for more hiring, has called for 100 new hires. Research, meanwhile, shows that investments in community prevention have a much greater effect on crime rates than investments in police.</p> <p>Can you explain why you're asking for 250 additional police officers, when no institution is asking for this and no research justifies it? Have you consulted any study or with any expert on the question to decide on the number 250?</p>  |

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions du public close à 19 h 57. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

---

À 19 h 58, le conseil reprend ses travaux.

---

## **CM21 1396**

### **Motion de l'opposition officielle pour demander le respect de la promesse d'ajouter 250 nouveaux policiers**

Attendu que l'augmentation des violences à Montréal a des effets dévastateurs, notamment le meurtre de quatre jeunes, Meriem Boundaoui, Jannai Dopwell-Bailey et Thomas Trudel, et plus récemment, un jeune homme de 20 ans;

Attendu qu'en 2020, ce sont au moins 400 balles qui ont été tirées au cours de 115 événements, que si la tendance se maintient, ce chiffre pourrait être de 550 en 2021 et que depuis 2019, il y a une augmentation du nombre de crimes contre la personne impliquant la présence d'armes à feu;

Attendu qu'au mois de janvier 2022, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) tiendra un forum sur l'insécurité à Montréal, reconnaissant la montée des violences par armes à feu;

Attendu qu'une plus grande présence policière apparaît essentielle pour répondre aux enjeux posés par l'augmentation de la violence à Montréal;

Attendu que la Fraternité des policiers et policières de Montréal estime qu'il manque actuellement 250 agents dans les rues de la métropole;

Attendu que des effectifs ont été ajoutés dans des escouades spéciales, telles que EILTA, que de nouvelles escouades ont été créées, telles que CENTAURE, que des policiers sont ajoutés dans certains secteurs et qu'il est nécessaire d'embaucher plus de policiers pour que ces efforts ne soient pas rendus vains par la suppression des postes dans certains PDQ ou par celle de certaines fonctions;

Attendu que la Fraternité des policiers et policières de Montréal et les policiers eux-mêmes ont à maintes reprises expliqué « être brûlés » et qu'humainement, le SPVM ne peut pas leur demander de continuer à faire des heures supplémentaires sans fin;

Attendu qu'au mois d'octobre 2021, Ensemble Montréal proposait l'embauche de 250 nouveaux policiers à la Ville de Montréal;

Attendu que lors d'une conférence de presse donnée le 2 novembre 2021 en matinée, Valérie Plante, alors candidate à la mairie de Montréal, promettait l'embauche de 250 nouveaux policiers et que, lorsqu'il lui a été demandé si ces 250 policiers étaient des nouvelles embauches ou des remplacements de départs à la retraite, elle affirmait que c'étaient de nouvelles embauches;

Attendu que deux articles publiés à pareille date dans La Presse et Le Devoir corroboraient l'information susmentionnée en rappelant que pour la candidate de Projet Montréal, les embauches de 250 policiers représenteraient « une augmentation nette »;

Attendu que la candidate à la mairie de Montréal a plusieurs fois répété que la différence entre son engagement et celui d'Ensemble Montréal se fondait sur le fait que Projet Montréal a dit où ils allaient mettre les nouveaux policiers;

Attendu que le 2 novembre 2021 en après-midi, Valérie Plante a répété au micro de l'émission Le 15-18 que ces 250 nouveaux policiers seraient embauchés en 2022, et que « dès les 100 premiers jours, on ait déjà 80 nouveaux policiers »;

Attendu qu'interrogée par Mario Dumont une semaine plus tard, Valérie Plante, désormais élue à titre de mairesse de Montréal, répétait que : « Dans les 100 prochains jours, ce qu'on s'engage à faire c'est d'embaucher 80 nouveaux policiers (...) »;

Attendu que le 29 novembre 2021, la mairesse de Montréal changeait son discours pour dire que : « Pour moi, il a toujours été clair qu'entre aujourd'hui et décembre 2022, il y aurait 250 policiers qui seraient engagés, et ça inclurait les départs à la retraite »;

Attendu que selon un article publié le même jour sur Radio-Canada.ca, « le service des communications de la Ville de Montréal a confirmé à Radio-Canada que le nombre d'embauches prévues en 2022 [était] actuellement de 220 recrues, alors que le nombre de départs [à la retraite] estimé [était] de 169 »;

Attendu qu'en politique, briser ses promesses et travestir la réalité ont des conséquences néfastes sur la confiance que les citoyens accordent à la classe politique;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Angela Gentile  
Mme Christine Black  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Julien Hénault-Ratelle  
Mme Chantal Rossi  
M. Josué Corvil  
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que l'administration respecte la promesse qu'elle a formellement faite à l'ensemble de la population montréalaise pendant la campagne électorale de 2021 en embauchant 250 nouveaux policiers pour ainsi faire passer leur nombre total de 4 550 environ à 4 800 et que le budget déposé par l'administration pour 2022 soit ajusté en conséquence.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la présentation de la motion.

M. Sari mentionne d'entrée de jeu que la dernière année a été une année éprouvante pour les citoyens montréalais, notamment au niveau de la sécurité publique, avec 32 homicides sur le territoire de l'île de Montréal. Le conseiller Sari souligne entre autres être en accord avec l'Administration à l'effet qu'il faut travailler de concert avec le gouvernement du Canada et du Québec pour le contrôle des armes à feu, puisqu'il s'agit d'un fléau qui touche l'ensemble de la société. Il précise que derrière ces armes à feu se tiennent des jeunes qui ont choisi cette voie, et que c'est là que la présence policière devient importante pour faire de la prévention. M. Sari enjoint donc l'Administration de respecter sa promesse d'embaucher 250 nouveaux policiers. M. Sari poursuit et indique que les policiers font trop de temps supplémentaire et qu'il est nécessaire d'embaucher ces nouveaux policiers en raison des signaux d'alarme reçus à cet égard.

En conclusion, le conseiller Sari explique que son parti dépose cette motion pour deux raisons : premièrement parce qu'il y a un réel besoin et deuxièmement parce qu'il s'agit d'une promesse faite par l'Administration lors de la campagne électorale.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Sari pour son intervention et cède la parole au conseiller Alain Vaillancourt.

Le conseiller Vaillancourt prend la parole et dépose une motion amendée, appuyé par le leader de la majorité, M. Alex Norris.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Sari, qui mentionne ne pas avoir reçu à l'avance copie de la motion amendée. Il souhaite donc prendre connaissance de ces amendements et suggère une pause pour ce faire.

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

À 19 h 58, le conseil reprend l'étude du point 65.01.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alain Vaillancourt.

Il est proposé par M. Alain Vaillancourt

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.01 comme suit :

- de remplacer le premier « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que l'augmentation des violences à Montréal a des effets dévastateurs, notamment le meurtre de quatre jeunes, Meriem Boundaoui, Jannai Dopwell-Bailey et Thomas Trudel, et de Hani Ouahdi, 20 ans; »

- de remplacer le deuxième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en 2020, ce sont au moins 400 balles qui ont été tirées au cours de 115 événements, et que depuis 2019, il y a une augmentation du nombre de crimes contre la personne impliquant la présence d'armes à feu; »

- de remplacer le troisième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'au mois de janvier 2022, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Ville de Montréal tiendront un forum sur les violences par armes à feu à Montréal; »

- de remplacer le quatrième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'une plus grande présence policière apparaît essentielle pour répondre aux enjeux posés par l'augmentation de la violence à Montréal, tout comme un financement soutenu des organismes communautaires qui font un travail essentiel en prévention de la criminalité, notamment chez les jeunes;

Attendu que depuis 2020, la Ville de Montréal a prévu :

- Plus de 1 M\$ par année dans le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et que ce printemps, ces investissements ont été bonifiés de 1,4 M\$ afin de faire face à l'urgence de la situation dans le secteur du nord-est de Montréal;
- une augmentation du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour soutenir les organismes communautaires engagés dans la prévention de la violence auprès des jeunes et en sécurité urbaine, à hauteur de 5 M\$ par année dès 2022, soit 20 M \$ sur 4 ans; »

Attendu que la Ville de Montréal continuera de jouer un rôle de leader en matière de prévention de la criminalité, et que pour maintenir nos rues et nos quartiers sécuritaires, nous déployons un plan complet de 110 M\$ sur 4 ans qui nous permettra de lutter contre les armes, les réseaux criminels, et bonifier le soutien communautaire; »

- de retirer le cinquième « Attendu »

- de remplacer le sixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que des effectifs ont été ajoutés lors du précédent mandat dans des escouades spéciales, telles que EILTA, que de nouvelles escouades ont été créées, telles que CENTAURE, telles que l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) ou encore l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) que des policiers sont ajoutés dans certains secteurs pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal; »

- de retirer le septième « Attendu »;

- de remplacer le neuvième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que lors d'une conférence de presse donnée le 2 novembre 2021 en matinée, Valérie Plante, alors candidate à la mairie de Montréal, promettait l'embauche de 250 nouveaux policiers; »

- de remplacer le dixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que deux articles publiés à pareille date dans La Presse et Le Devoir corroboraient l'information susmentionnée; »

- de remplacer le douzième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le 2 novembre 2021 en après-midi, Valérie Plante a répété au micro de l'émission Le 15-18 que ces 250 nouveaux policiers seraient embauchés entre le moment de l'annonce le 2 novembre 2021 et le 31 décembre 2022, et que « dès les 100 premiers jours, on ait déjà 80 nouveaux policiers »; »

- de remplacer le quatorzième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le 29 novembre 2021, la mairesse de Montréal précisait son discours pour dire que : « Pour moi, il a toujours été clair qu'entre aujourd'hui et décembre 2022, il y aurait 250 policiers qui seraient engagés, et ça inclurait les départs à la retraite »; »

- de retirer le seizième « Attendu »;

- de remplacer le « Résolu » par le texte suivant :

« Que l'administration respecte la promesse qu'elle a formellement faite à l'ensemble de la population montréalaise pendant la campagne électorale de 2021 en embauchant 250 nouveaux policiers. »

---

Un débat s'engage sur l'amendement.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari qui se dit en désaccord avec l'amendement proposé par le conseiller Vaillancourt et le leader de la majorité Alex Norris. Ainsi, il demande de retirer la motion en vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil déclare le point 65.01 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

### CM21 1397

#### **Motion de l'opposition officielle pour demander une étude sur la faible participation à l'élection municipale**

Attendu que le 7 novembre 2021 s'est tenue l'élection municipale;

Attendu que le taux de participation électorale était de 43,32 % aux élections municipales montréalaises de 2013, de 42,46 % en 2017 et de seulement 38,32 % en 2021;

Attendu qu'un faible taux de participation pose un défi de légitimité démocratique;

Attendu que plusieurs problèmes ont surgi pendant les jours de votation, notamment que les lettres envoyées aux électeurs étaient incompréhensibles pour plusieurs parce qu'elles identifiaient très mal la personne à qui elles étaient adressées;

Attendu que des lieux de votation ont été supprimés en 2021 dans plusieurs districts et que certains électeurs, dont des personnes âgées, ont dû se déplacer sur une plus grande distance pour aller voter, notamment dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu qu'entre 4 et 5 bureaux de vote ont été retirés dans certains districts, par exemple à Côte-des-Neiges et Snowdon;

Attendu que les élections municipales de 2021 se sont déroulées dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que dans ce contexte, l'administration de Projet Montréal a refusé à de nombreuses reprises la mise en place du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus et que ce ne sont qu'environ 6 111 personnes qui en ont profité, sur un potentiel de 225 000 personnes âgées, soit 20 % de l'électorat total;

Attendu que les électeurs ont été grandement sollicités cette année alors que les élections municipales ont suivi de près les élections fédérales;

Attendu que le rôle de tout gouvernement est de contribuer à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser la participation électorale des citoyens;

Attendu que pour favoriser une participation plus élevée lors des prochaines élections municipales, il serait important que la Ville de Montréal comprenne mieux les raisons pour lesquelles les électeurs n'ont pas été au rendez-vous les 6 et 7 novembre derniers;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Christine Black  
M. Michel Bissonnet  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Julien Hénault-Ratelle  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Laurent Desbois  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Benoit Langevin  
Mme Mary Deros  
M. Josué Corvil  
M. Alan DeSousa  
Mme Vana Nazarian

M. Giovanni Rapanà  
Mme Effie Giannou  
M. Dominic Perri  
Mme Angela Gentile  
M. Stéphane Côté  
M. Abdelhaq Sari  
M. Serge Sasseville

- qu'Élection Montréal présente, lors d'une séance plénière, les différents facteurs expliquant le faible taux de participation;
- que la Ville de Montréal finance une étude scientifique et indépendante sur la participation électorale à l'élection municipale de 2021.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

M. Moroz prend la parole et présente la motion. D'entrée de jeu, M. Moroz indique que sa formation politique reconnaît l'importance de la participation à l'élection municipale du 7 novembre 2021 et la légitimité démocratique qui en découle. Il met en lumière certains facteurs qui ont influencé le faible taux de participation et propose de travailler dès maintenant pour solutionner ces problématiques afin d'éviter que de telles situations se reproduisent dans quatre ans. De plus, M. Moroz suggère la tenue d'une plénière avec Élections Montréal et souhaite que la Ville finance une étude scientifique et indépendante sur la participation électorale à l'élection municipale de 2021. M. Moroz souligne, entre autres, des problématiques au niveau du nombre de votes rejetés, le retrait de certains bureaux de vote près des résidences pour aînés (RPA) et dans certains cas, le non respect des règles d'affichage devant les bureaux de vote par anticipation ou le jour du vote. En terminant, M. Moroz souhaite que l'ensemble des membres du conseil appuie cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sonny Moroz pour son intervention et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry prend la parole et dépose, appuyé par le leader de la majorité, M. Alex Norris, une version amendée du point 65.02.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

À 20 h 15,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alex Norris

de suspendre les travaux pour une durée de 10 minutes afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de la version amendée du point 65.02 proposée par MM. Robert Beaudry et Alex Norris. La proposition est agréée.

À 20 h 25, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.02 comme suit :

- d'ajouter le texte suivant après le premier « Attendu » :

« Attendu que l'organisation d'une élection générale à Montréal représente l'une des opérations électorales les plus importantes au Canada, avec plus 1,1 million d'électrices et d'électeurs inscrits à la liste électorale; »

- d'ajouter le texte suivant après le deuxième « Attendu » :

« Attendu que ce taux de participation est similaire à celui de l'ensemble du Québec lors des mêmes élections, soit 38,7 %; »

- de remplacer le troisième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'un taux de participation plus élevé est désirable afin de maintenir la vitalité démocratique de Montréal; »

- de retirer les quatrième, cinquième et sixième « Attendus »;

- d'ajouter le texte suivant après le septième « Attendu » :

« Attendu que le scrutin s'est déroulé dans le respect des normes sanitaires les plus strictes afin de garantir la sécurité de la population montréalaise; »

Attendu que le vote par correspondance pour les électeurs vulnérables a été mis sur pied en à peine quelques mois, et que le nombre de personnes incapables de se déplacer qui ont voté par correspondance a été neuf fois supérieur au nombre de personnes qui ont, pour la même raison, voté au bureau de vote à domicile en 2017;

Attendu que plus de 12 500 personnes employées ont été mobilisées pour assurer le bon déroulement de l'élection, et ce, en pleine pénurie de main-d'œuvre;

Attendu qu'une équipe dédiée à la sensibilisation des jeunes, des personnes racisées, des personnes âgées, des Autochtones, des personnes en situation d'itinérance et des personnes en situation d'handicap a été mise sur pied afin de réduire les obstacles à la participation;

Attendu que le Manuel d'élection a été traduit en 22 langues et produit en cinq versions accessibles; soit en cinq langues de plus qu'en 2017 »;

- de retirer le huitième « Attendu »;

- de remplacer le dixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que la Ville de Montréal veille déjà à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser la participation électorale des citoyens; »

- d'ajouter le texte suivant après le onzième « Attendu » :

« Attendu qu'Élections Montréal a comme mandat d'assurer la tenue des élections sur le territoire de la Ville de Montréal de manière neutre, impartiale et non partisane, et qu'elle détient une expertise et une crédibilité incontestée sur les questions électorales à Montréal;

Attendu qu'Élections Montréal a déjà fait part de sa volonté de travailler au développement de nouveaux projets en amont du cycle électoral 2025 afin de favoriser la participation aux élections municipales;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec a annoncé le 12 novembre dernier que l'institution allait sonder la population afin de déterminer les facteurs qui influencent l'exercice du vote pour mieux documenter et comprendre la participation électorale au Québec; »

- de remplacer les « Résolus » par le texte suivant :

- qu'Élections Montréal réalise un bilan des élections municipales 2021 en s'appuyant sur les études et données scientifiques qu'elle juge nécessaires, notamment en ce qui concerne le taux de participation;

- qu'Élections Montréal dépose ce bilan aux fins d'étude à la Commission de la présidence du conseil, qui veille au fonctionnement des instances démocratiques de la Ville de Montréal et à la participation citoyenne ».

M. Beaudry met en perspective le déroulement des élections municipales 2021 et rappelle que cette élection s'est déroulée dans un contexte très particulier de pandémie de la COVID-19 et qu'Élections Montréal a fait face à de nombreux défis et a dû revoir ses façons de faire afin d'assurer une élection sécuritaire pour toutes et tous. M. Beaudry précise également que la mobilisation du personnel dédié aux élections, plus de 12 500 personnes, représentait un énorme défi pour Élections Montréal en ces temps de pénurie de main-d'œuvre. Il poursuit et parle notamment des innovations qui ont été mises en place pour favoriser la participation démocratique. Il ajoute qu'un bilan pourrait notamment être déposé à la Commission de la présidence du conseil plutôt qu'en comité plénier afin d'éviter de la partisanerie. En terminant, il souligne le travail du Président d'élection et de l'expertise d'Élections Montréal reconnue partout au Québec.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi prend la parole et dépose, appuyée du conseiller Sonny Moroz, un sous-amendement. La présidente du conseil cède la parole au conseiller Dominic Perri.

Le conseiller Perri exprime son désaccord concernant certains propos tenus par le conseiller Robert Beaudry lors de son intervention et plus précisément le fait de tenir une séance plénière qui selon M. Beaudry constitue de la partisannerie.

M. Beaudry prend la parole et soulève une question de privilège en demandant au conseiller Perri de retirer ses propos car il juge que ce dernier lui prête des intentions. Le conseiller Perri prend la parole et apporte des éléments de clarification. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, les remercie de leurs interventions respectives et clôt le débat.

---

Le débat se poursuit.

---

À 20 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris  
appuyé par M. Robert Beaudry

de suspendre les travaux pour une durée de cinq minutes afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance du sous-amendement proposé par la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi et du conseiller Sonny Moroz. La proposition est agréée.

À 20 h 43, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole à Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi  
appuyé par M. Sonny Moroz

de sous-amender le point 65.02 comme suit :

- de remplacer les « Résolus » par le texte suivant :

« Qu'Élections Montréal réalise un bilan des élections municipales 2021 en s'appuyant sur les études et données scientifiques, notamment en ce qui concerne le taux de participation;

Qu'Élections Montréal dépose ce bilan aux fins d'étude à la Commission de la présidence du conseil, qui veille au fonctionnement des instances démocratique de la Ville de Montréal et à la participation citoyenne.

Que la Commission de la présidence du conseil soit mandatée par le conseil de la Ville de Montréal afin qu'elle mette en place une consultation publique sur le bilan des élections municipales 2021 déposé par Élections Montréal ainsi que, plus généralement, sur le taux de participation à la Ville de Montréal; ».

Le conseiller Robert Beaudry prend la parole et accepte le sous-amendement de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, et du conseiller Sonny Moroz.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle et cède respectivement la parole au conseiller Sonny Moroz et au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Le conseiller Moroz prend la parole et remercie les membres du conseil et l'ouverture de l'Administration. Le leader de la majorité prend à son tour la parole et souligne le consensus des membres du conseil et le travail de bonne foi de la part de chacune des formations politiques.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement au point 65.02, tel que sous-amendé, et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie l'ensemble des personnes élues pour la qualité des débats ainsi que les équipes du soutien technique et du Service du greffe pour leur excellent travail.

---

À 20 h 49, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

---

Martine Musau Muele  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE

## **ANNEXE – ARTICLE 7.02**

### **DÉCLARATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF Période du 19/11/2020 au 18/11/2021**

---

1. Benoit Dorais
2. Caroline Bourgeois
3. Cathy Wong
4. Émilie Thuillier
5. Eric Alan Caldwell
6. François-William Croteau
7. Jean-François Parenteau
8. Laurence Lavigne Lalonde
9. Luc Rabouin
10. Magda Popeanu
11. Nathalie Goulet
12. Robert Beaudry
13. Sophie Mauzerolle
14. Sylvain Ouellet
15. Valérie Plante

## **ANNEXE – ARTICLE 7.06**

### **INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021 Membres du conseil municipal Le 20 décembre 2021**

---

1. Abdelhaq Sari
2. Alain Vaillancourt
3. Alan DeSousa
4. Alba Zuniga Ramos
5. Alex Norris
6. Alia Hassan-Cournol
7. Andrée Hénault
8. Angela Gentile
9. Aref Salem
10. Benoit Dorais
11. Benoit Langevin
12. Caroline Bourgeois
13. Catherine Clément-Talbot
14. Chantal Rossi
15. Christine Black
16. Craig Sauvé
17. Despina Sourias
18. Dimitrios (Jim) Beis
19. Dominic Perri
20. Dominique Ollivier
21. Effie Giannou
22. Émilie Thuillier
23. Éric Alan Caldwell
24. Ericka Alneus
25. François Limoges
26. Giovanni Rapanà
27. Gracia Kasoki Katahwa
28. Jérôme Normand
29. Jocelyn Puzé
30. Josefina Blanco
31. Josué Corvil
32. Julie Roy
33. Julien Hénault-Ratelle
34. Laura-Ann Palestini
35. Laurence Lavigne-Lalonde
36. Laurent Desbois
37. Lisa Christensen
38. Luc Rabouin
39. Luis Miranda
40. Magda Popeanu
41. Maja Vodanovic
42. Marianne Giguère
43. Marie Plourde
44. Marie-Andrée Mauger
45. Martine Musau Muele
46. Mary Deros
47. Michel Bissonnet
48. Nancy Blanchet
49. Nathalie Goulet
50. Pete McQueen
51. Pierre Lessard-Blais
52. Richard Deschamps
53. Robert Beaudry
54. Serge Sasseville
55. Sonny Moroz
56. Sophie Mauzerolle
57. Stéphane Côté
58. Stephanie Valenzuela

- 59. Sterling Downey
- 60. Sylvain Ouellet
- 61. Valérie Plante
- 62. Vana Nazarian
- 63. Véronique Tremblay
- 64. Vicki Grondin
- 65. Virginie Journeau